



Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Me Lise Tremblay

DATE : 12 juillet 2017

OBJET : Demande de subvention - Journées québécoises Henri Capitant - Mai 2018

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa organise la tenue des Journées québécoises Henri Capitant qui se tiendront à Montréal et à Ottawa du 28 mai au 1^{er} juin 2018 et demande au Barreau du Québec une somme de 5 000 \$: <i>'' Nous aimerions solliciter de nouveau votre aide pour l'organisation un cocktail sous la présidence du Barreau du Québec et du Barreau de Montréal le lundi soir 28 mai 2018. Nous faisons des démarches pour que ce cocktail ait lieu à la Cour d'appel du Québec. À cette fin, nous souhaiterions un montant de 5000\$ de la part du Barreau du Québec et nous avons fait une demande similaire auprès du Barreau de Montréal.''</i></p> <p>Cette demande de subvention n'entre pas dans le Programme de subvention du Barreau du Québec puisqu'elle vise un cocktail et qu'elle constitue une activité de formation qui pourrait être reconnue par le Service de la Formation continue du Barreau.</p> <p>Toutefois, cette demande mérite d'être soumise au CA pour les motifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Il s'agit d'un événement ponctuel d'envergure internationale - <i>Les congrès internationaux de l'Association Henri Capitant ont un très grand rayonnement puisqu'ils réunissent 150 participants venant de plus de 30 pays.</i>2. Les thèmes abordés sont des sujets d'actualité pour le Barreau du Québec - <i>les problèmes contemporains que pose la vulnérabilité tant physique (dont le consentement aux soins et les volontés de fin de vie), psychique (les personnes protégées, l'exploitation des personnes âgées, etc.), économique (en droit commun des contrats et suivant certains contrats nommés dont le contrat de consommation), de même que du défi périlleux de l'État face à l'accès à la justice.</i>3. Le Barreau de Montréal a répondu favorablement à la demande et a accordé 3 500 \$.4. Le Barreau du Québec pourra avoir une visibilité importante dans le cadre de cette activité.

¹ Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

2	Recommandation ou résolution proposée
<p>CONSIDÉRANT la demande de subvention initiée par le professeur Benoît Moore (maintenant juge à la Cour supérieure) et poursuivie par Me Mariève Lacroix, vice-doyenne aux études et professeure agrégée;</p> <p>D’ACCORDER une somme de 5 000 \$ pour la tenue des Journées québécoises Henri Capitant qui se tiendront à Montréal et à Ottawa du 28 mai au 1^{er} juin 2018.</p>	
3	Autres éléments pertinents, le cas échéant
<p>3.1 Impacts financiers :</p> <p>5 000 \$ au poste budgétaire (au choix du CA) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Subventions diverses (50 000 \$); ou• Fonds réservés pour l'accès à la justice (800 000 \$ FEJ).	
<p>3.2 Consultations effectuées :</p> <p>Directeur des Finances</p>	
<p>3.3 Documents joints :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Programme HC➤ Présentation du thème HC➤ Demande subvention - lettre de Me Benoit Moore	



Association Henri Capitant

des amis de la culture juridique française

Section québécoise

Montréal, 15 mars 2017

Bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E.
Barreau du Québec

Par courriel

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DU CONGRÈS
INTERNATIONAL DE L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT – 2018**

Madame la Bâtonnière,

L'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française a été fondée par un groupe de juristes québécois, français et belges à la suite des journées du droit civil français, tenues à Montréal du 31 août au 2 septembre 1934 et dont la clôture fut célébrée au Château Montebello. L'Association tient depuis 1939, un congrès annuel sur un sujet d'actualité juridique. Le Québec a reçu à six reprises le congrès de l'Association soit en 1939, 1952, 1958, 1973, 1987 et 2004. Les deux derniers congrès portaient respectivement sur les thèmes de la vérité et le droit (1987) et de l'indemnisation (2004).

En 2018, le congrès annuel organisé par la Section québécoise de l'Association Henri Capitant se tiendra à Montréal et à Ottawa, du 28 mai au 1^{er} juin 2018. Le thème sera celui de *la vulnérabilité*, thème entendu à la fois dans un sens large et multidisciplinaire.

C'est ainsi que le congrès permettra aux participants de poser un regard éclairé et comparé sur les défis que pose, au droit, la protection des individus contre l'exploitation possible de différentes formes de vulnérabilité. Ce sujet, d'une grande actualité, permettra tout particulièrement aux juristes québécois et canadiens de réfléchir sur les problèmes contemporains que pose la vulnérabilité tant physique (dont le consentement aux soins et les volontés de fin de vie), psychique (les personnes protégées, l'exploitation des personnes âgées, etc.), économique (en droit commun des contrats et suivant certains contrats nommés dont le contrat de consommation), de même que du défi périlleux de l'État face à l'accès à la justice.

Les congrès internationaux de l'Association Henri Capitant ont un très grand rayonnement puisqu'ils réunissent 150 participants venant de plus de 30 pays. Ces participants sont, à la fois, des universitaires, des avocats, des notaires et des juges qui, par une approche comparative, mettent en

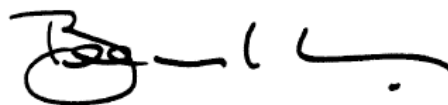
lumière les solutions de leur système juridique respectif. Les journées sur la vulnérabilité viseront également à associer à ces juristes des professionnels de la santé, des intervenants sociaux et des associations ayant pour objectif la protection des populations les plus vulnérables. Il est ainsi dans l'intention des organisateurs que ces journées puissent guider les décideurs publics et les intervenants de toutes sortes dans leur réponse aux défis que posent certaines vulnérabilités, notamment celles résultant du vieillissement de la population.

La tenue d'un congrès d'une telle envergure est une occasion unique de rayonnement pour le Québec, dont le Code civil a été dans les dernières années et continue d'être un modèle pour plusieurs pays qui, comme la Roumanie, la France ou le Japon, procèdent ou ont procédé à la réforme de leur Code civil. Elle constitue aussi une fenêtre pour le Canada lui permettant de mettre en valeur et de mieux faire connaître son bijuridisme, lequel, dans un contexte de mondialisation et de concurrence des droits, a un rôle important à jouer.

Lors du dernier congrès tenu au Québec, en 2004, le Barreau du Québec avait aimablement soutenu l'organisation d'un cocktail dînatoire pour un montant de 3500\$. Nous aimerions solliciter de nouveau votre aide pour l'organisation un cocktail sous la présidence du Barreau du Québec et du Barreau de Montréal le lundi soir 28 mai 2018. Nous faisons des démarches pour que ce cocktail ait lieu à la Cour d'appel du Québec. À cette fin, nous souhaiterions un montant de 5000\$ de la part du Barreau du Québec et nous avons fait une demande similaire auprès du Barreau de Montréal. Votre soutien financier serait évidemment identifié dans notre programme et les éléments de communications concernant le congrès. De même, ce serait un honneur pour nous que vous puissiez dire, lors de la soirée, quelques mots au nom du Barreau du Québec.

Vous trouverez ci-joint la présentation du thème de même que le programme provisoire de nos journées. Nous demeurons à votre disposition pour en discuter et vous pouvez communiquer avec le soussigné au 514.343.7731 ou benoit.moore@umontreal.ca.

En vous remerciant de votre bienveillante attention, veuillez agréer, Madame la Bâtonnière, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.



Benoît Moore,
Président
Association Henri Capitant, Section Québec

cc: Me Lise Tremblay, Directrice générale du Barreau du Québec



Association Henri Capitant

des amis de la culture juridique française

Section québécoise

Journées internationales québécoises
Montréal et Ottawa – 28 mai au 1^{er} juin 2018

La vulnérabilité

Une des missions principales du droit en général et du droit privé en particulier, réside dans sa capacité de protéger les populations vulnérables contre toute forme d'exploitation. Cette mission interpelle, plus que jamais, les différents systèmes juridiques, tous confrontés à des phénomènes de limitation des ressources, de vieillissement de la population et d'écarts croissants de richesse des divers acteurs économiques et sociaux. Ces journées ont pour objectif, de manière comparative, pragmatique et multidisciplinaire, de mettre en lumière ces enjeux et les solutions qui y apportent les différents systèmes juridiques.

Séance 1 (Université de Montréal, 28 mai 2018) : *Vulnérabilité et aptitude (protection des personnes dont l'aptitude de prendre une décision libre et éclairée pose des enjeux : acte juridique et capacité, mandat de protection, responsabilité et faculté de discernement, exploitation des personnes âgées).*

Séance 2 (Université McGill, 29 mai 2018) : *Vulnérabilité et intégrité physique (protection des personnes vulnérables en raison de leur état physique –protection des personnes handicapées et rôle de l'État- ; protection de la personne à l'égard de soi -consentement aux soins, volontés de fin de vie, directive anticipé).*

Séance 3 (Université d'Ottawa, 31 mai 2018) : *Vulnérabilité économique (droit commun des contrats, contrats de consommation, contrats nommés).*

Séance 4 (Université d'Ottawa, 1^{er} juin 2018) : *Vulnérabilité et accès à la justice.*

JOURNÉES QUÉBÉCOISES

28 MAI au 1^{ER} JUIN 2018

LA VULNÉRABILITÉ

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Dimanche 27 mai

(Montréal –)

17h00 : Cocktail & Enregistrement des congressistes

Lundi 28 mai

(Montréal – Faculté de droit, Université de Montréal)

08h30 : Séance inaugurale (Mot de bienvenue du Consul français – Recteur – Doyen - Me Jean-Louis Baudouin – Président et secrétaire-trésorière de la Section québécoise de l'Association Henri Capitant)

09h00 : Séance de travail : *Vulnérabilité et aptitude (protection des personnes dont l'aptitude de prendre une décision libre et éclairée pose des enjeux : acte juridique et capacité, responsabilité et faculté de discernement, exploitation des personnes âgées).*

Rapport général :

Discussion

12h30 : Déjeuner offert par l'Université de Montréal

14h00-
17h00 : Activité libre

17h00 : Cocktail dinatoire à la Cour d'appel du Québec à Montréal

Mardi 29 mai

(Montréal – Faculté de droit, Université McGill)

09h00 : Séance de travail : *Vulnérabilité et intégrité physique (protection de personnes vulnérables en raison de leur état physique –protection des personnes handicapées et rôle de l'État- ; protection de la personne à l'égard de soi-même et consentement aux soins, volontés de fin de vie).*

Rapport général :

Discussion

12h30 : Déjeuner offert par l'Université McGill

14h00-
17h00 : Activité libre

17h00 : Cocktail dînatoire

Mercredi 30 mai

09h30 : Transfert en autobus pour Ottawa pour les congressistes étrangers

12h00-
17h00 : Activité libre

17h00 : Cocktail dînatoire à la Cour suprême du Canada

Jeudi 31 mai

(Ottawa – Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa)

09h00 : Séance de travail : *Vulnérabilité économique (droit commun des contrats, contrats de consommation, contrats nommés)*

Rapport général :

- 2
- Discussion
- 12h30 : Déjeuner offert par l'Université d'Ottawa
- 14h00-
17h00 : Activité libre
- 17h00 : Cocktail dinatoire à l'Ambassade de France, Ottawa

Vendredi 1^{er} juin

(Ottawa – Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa)

- 09h00 : Séance de travail : *Vulnérabilité et accès à la justice*

Rapport général :

Discussion

- 12h30 : Déjeuner offert par l'Université d'Ottawa
- 15h00 : Départ pour le Château Montebello
- 16h30 : Rapport de synthèse
- 17h30 : Séance de clôture
- 18h30 : Cocktail et dîner de clôture au Château Montebello
-